

Tessin

Autor(en): **Tarabori, Augusto Ugo**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse**

Band (Jahr): **53/1962 (1962)**

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-115011>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

TESSIN

Toute une série de décrets législatifs concerne l'action en faveur des constructions scolaires, largement subventionnée par le canton et qui ne connaît pas d'arrêt. Encore une fois des efforts remarquables ont été accomplis un peu partout. A Bellinzone on est en train de réaliser un vaste programme de constructions, de transformation et d'agrandissement de maisons d'école, soit pour l'enseignement primaire, soit pour les écoles secondaires et professionnelles. A Lugano d'importants travaux sont prévus pour l'aménagement du bâtiment dans le quartier de Molino Nuovo et la construction de halles de gymnastique; le château de Trevano a été démoli et, à sa place, on aura bientôt un imposant ensemble de bâtiments destinés aux écoles professionnelles. On a approuvé les plans et accordé les subsides pour les bâtiments des écoles primaires de Sonvico, pour l'ensemble des écoles de Giubiasco, pour les jardins d'enfants de Biasca et de Caveragno et pour la halle de gymnastique de Balerna. Signalons un cas tout particulier, celui de Indemini, village caché derrière le Monte Tamaro et qui domine le bassin de Luino du Lac Majeur. Le nouveau bâtiment d'école primaire, subventionné par le canton, a été réalisé par des équipes de volontaires de la Suisse alémanique, de sorte que la commune n'a pas eu de frais pour cette construction. Afin de pourvoir aux besoins urgents de certaines écoles secondaires, notamment de l'école normale et du lycée, on a adopté la solution des pavillons en bois.

Parmi les actes du Conseil d'Etat il suffira de mentionner la modification du décret concernant les subsides pour les apprentis; celle du décret sur les différents écolages et le remboursement des taxes; le décret concernant l'assurance des élèves des écoles d'arts et métiers contre les accidents professionnels et non professionnels; le décret sur les bourses d'études et les subsides, enfin celui qui a transféré le bureau cantonal d'orientation professionnelle du Département du travail à celui de l'instruction publique.

Un effort considérable est fait depuis quelques années pour la démocratisation de l'enseignement. Les bourses et les subsides attribués aux élèves des écoles secondaires et aux étudiants universitaires ont atteint un montant d'environ 300 000 fr., non compris les bourses accordées aux apprentis.

L'école normale a mis cette année 24 nouveaux maîtres et 50 institutrices à la disposition des écoles primaires inférieures et une vingtaine ont obtenu le brevet pour l'enseignement dans les écoles primaires supérieures (scuole maggiori). Puisque, du côté des jeunes filles surtout, le nombre continue à être assez élevé, on pense voir disparaître en quelques années les maîtres retraités et les maîtresses mariées qui sont encore nombreux dans nos écoles.

L'augmentation du nombre des écoles, qui a été de 40 unités pour l'enseignement primaire inférieur et de 30 pour l'enseignement primaire supérieur au cours des dernières années, n'est pas, comme nous l'avons déjà remarqué et comme on le constate ailleurs, une conséquence directe de l'augmentation des effectifs. Elle doit être mise en relation avec l'émigration de la population des campagnes vers la ville.

Quant au nombre des élèves, nous devons constater dans les écoles primaires inférieures une diminution de 295 unités sur un total de 13 950

écoliers et une diminution de 25 unités à l'école de commerce et d'administration sur un total de 235 élèves. Dans toutes les autres écoles il y a eu augmentation: de 130 dans les écoles primaires supérieures (sur un total de 4975); de 83 dans les écoles secondaires (ginnasi) sur 2275; de 14 au lycée sur 220; de 48 à l'école normale cantonale sur un total de 368 et de 9 à l'école technique supérieure sur 120 élèves. Dans l'ensemble, on a donc une augmentation de 285 unités et une diminution de 320, soit, en conclusion, une diminution de 35 unités.

En ce qui concerne les changements de personnes, je me bornerai à signaler les suivants. M. Carlo Speziali a quitté à la fin de l'an dernier le Département de l'Instruction publique, où il était depuis 1954 en qualité de premier secrétaire pour assumer la direction de l'école normale en remplacement de M. Manlio Foglia, nommé président de la commission cantonale pour la protection des beautés naturelles et du paysage. La place de M. Speziali au Département est actuellement occupée par M. Carlito Ferrari.

A. U. TARABORI

VALAIS

L'année 1961 marque un jalon important dans l'histoire pédagogique du Valais. A l'instar d'autres cantons suisses, et en s'inspirant un peu des expériences faites ailleurs, toute l'armature scolaire de ce canton fut repensée dans les comités, discutée dans les associations, commentée dans la presse. De l'avant-projet au projet de loi, que de séances, de rapports, de retouches! Rarement l'élaboration d'un texte légal aura été aussi minutieuse, depuis l'ébauche primitive sortie des services du Département jusqu'à son acheminement au Grand Conseil.

Il est prématuré de décrire les innovations de cette loi scolaire avant le verdict du souverain, lequel aura probablement été donné quand paraîtront ces lignes. Disons que les principaux objectifs, figurant dans le texte ou en découlant, sont les suivants:

- une cohésion plus réelle entre les différents secteurs de l'enseignement,
- la prolongation de la scolarité à 8 mois, avec un mois supplémentaire laissé à l'initiative des communes,
- la création de classes de développement et de promotion,
- la réorganisation de l'inspection primaire,
- le traitement annuel pour le personnel enseignant,
- la gratuité de l'enseignement secondaire,
- l'institution de bourses et de prêts d'honneur, etc.

En bref, la nouvelle loi scolaire rend possibles les études secondaires et supérieures à tous candidats et candidates capables, quel que soit leur milieu social.

Si la loi passe — et c'est le bon sens même — le Valais aura réalisé pour son enseignement une révolution semblable à celle qu'il a réalisée dans le secteur économique.